José Martín Montoya Durà, fsc

Plan d'éducation environnementale pour le développement durable



José Martín Montoya Durà, fsc

Plan d'éducation environnementale pour le développement durable

Traduit en français par : F. Édouard Bergeron

Frères des Écoles Chrétiennes Via Aurelia 476 00165 Rome, Italie

Octobre 2012

Présentation

Ce nouveau Cahier de la MEL nous met en contact avec les thèmes qui préoccupent le plus l'humanité et pour lequel les lasalliens ne peuvent pas être déconnectés, sachant que l'éducation nous permet de faire beaucoup pour cela, pour ne pas dire tout. La préoccupation pour soutenir des opérations concernant l'environnement doit être un des axes qui dynamise nos projets éducatifs. Le 44° Chapitre Général nous invite à développer des actions de formation en rapport au respect de la vie et la conservation de la nature. De même l'Assemblée Internationale de 2006 nous invite à développer des programmes éducatifs pour la justice et la paix où le cadre environnemental joue un rôle primordial. Et comme le mentionne le Frère José Martín Montoya, l'éducation et la formation sont des instruments indispensables pour créer une nouvelle culture planétaire.

L'UNESCO, en organisant différentes conférences mondiales sur le thème de l'environnement, a fait des efforts très importants donnant des motifs au travail nécessaire pour améliorer les conditions de vie de toute l'humanité. Parmi ces efforts il faut noter La Décennie de l'Éducation pour le Développement Durable (2005-2014), d'où ont eu lieu des avancées significatives pour la sensibilisation à l'importance de l'éducation pour le développement durable.

Et pour terminer cette présentation, je veux citer un texte d'une des dernières publications réalisées par l'UNESCO sur l'éducation, où on fait allusion à l'importance de l'éducation pour l'environnement :

« L'éducation est très importante parce qu'elle aide à garantir le soutien au développement environnemental. L'éducation aide les personnes à prendre les décisions pour satisfaire les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. L'éducation pour le développement durable est quelque chose de fondamental pour changer les valeurs, les attitudes et les conduites » (UNESCO 2010).

Nous espérons que ce Cahier de la MEL sera une raison pour continuer d'apporter le soutien lasallien à l'attention à l'environnement.

F. Jorge Enrique Fonseca Sánchez

Introduction

Les informations répétées sur les problèmes environnementaux ont conduit l'ensemble de la société à les considérer comme indésirables. Cela a mené à souligner et à contester l'agressivité de la conduite humaine à l'égard du milieu naturel et rend évidente la nécessité de modifier les systèmes de connaissances et les valeurs sociales. Cette nécessité de changement social a entrainé la réquisition de l'éducation et de la formation pour en faire les instruments de base de la création d'une nouvelle culture de conscientisation planétaire.

Aujourd'hui, les objectifs précis qu'imposent l'utilisation de l'éducation et de la formation pour résoudre le comportement humain agressif envers le milieu social et environnemental sont la socialisation et l'assimilation de nouvelles règles culturelles : solidarité entre les nations du Nord et du Sud, éthique dans l'exploitation des ressources naturelles, bonnes pratiques environnementales dans la vie quotidienne, demande de véritables politiques environnementales, technologies propres, etc. Cette vision cosmique du développement durable (répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs¹) permet aux individus d'être plus conscients et plus responsables et d'être mieux préparés fonctionnellement. On vise ainsi à relever les défis que pose la préservation de la qualité de l'environnement et de la vie.

Il existe des centres éducatifs lasalliens qui élaborent, comme stratégie de conscientisation environnementale, des interventions multidisciplinaires pour repousser les limites de la législation en vigueur relativement à l'éducation environnementale et, ainsi, mener à des changements véritables dans leur entourage immédiat. Cela a pour effet que les centres éducatifs lasalliens qui participent à des interventions respectueuses sur le milieu favorisent l'élaboration de bonnes pratiques écologiques dans leur environ-

¹ Définition de « développement durable ». Source: Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé Notre avenir à tous (ONU).

nement scolaire en harmonie avec les connaissances acquises en salle de classe.

Évidemment, ces centres scolaires lasalliens établissent des propositions d'actions environnementales selon leur réalité particulière, sans fonder leurs décisions sur une ligne de conduite commune à tenir. Ce manque de politiques environnementales dans les centres lasalliens aggrave le manque de « connexion en matière d'environnement² » entre les centres éducatifs et cela nuit à l'élaboration d'une éthique fondée sur la solidarité entre ces centres.

Le présent cahier a pour objectif de présenter le dernier chapitre et les conclusions de la thèse de doctorat intitulée "Plan de educación ambiental para el desarrollo sostenible de los colegios de la Institución La Salle³" (Plan d'éducation environnementale des centres scolaires du monde lasallien pour le développement durable). Ce rapport d'enquête comporte cinq chapitres. C'est dans le dernier qu'on parle d'élaboration de lignes de conduite communes qui permettraient aux centres scolaires lasalliens d'éduquer et de former aux valeurs chrétiennes du respect de l'intégrité et de la sauvegarde de la création.

Cette approche de l'éducation environnementale dans les centres lasalliens aidera les élèves, les Frères, les maîtres laïcs, le personnel non enseignant, etc. à améliorer les connaissances sur l'éthique du développement humain durable et, par conséquent, à redresser les variables environnementales telles que la pollution, la détérioration de l'air, de l'eau et du sol, l'appauvrissement, les problèmes d'immigration, et les affrontements pour l'exploitation des ressources naturelles. Toutes ces variables nuisent au bienêtre de l'humanité, qui repose sur la pratique des vertus et sur le développement des valeurs universelles de justice, d'égalité et de paix entre les peuples.

² Établir conjointement des programmes et des actions d'éducation environnementale, de communications sur l'environnement fondées sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC), des enquêtes environnementales fondées sur la vision de l'île de la créativité (Isla de la Creatividad), etc.

³ Montoya Durà, José Martín. Plan de educación ambiental para el desarrollo sostenible de los colegios de la Institución La Salle. Tesis Doctoral. Departamento de Teoría de la Educación. Universidad de Valencia (España), Junio 2010.

Plan d'éducation environnementale

Les déséquilibres sociaux et l'augmentation de la pauvreté, la contamination du sol, de l'air et de l'eau, l'affrontement entre les régions, la diminution de la masse forestière, les maladies, etc. sont quelques-uns des problèmes causés ou aggravés par l'incessante dégradation de l'environnement due à l'activité humaine. Cela a amené à prendre conscience de l'urgente nécessité d'introduire l'éducation environnementale des centres scolaires à tous les niveaux du monde lasallien, et, selon notre charisme, de déterminer son orientation fondamentale au moyen d'un plan d'éducation environnementale.

Avant de présenter un tel plan d'éducation environnementale, nous montrons d'abord comment élaborer un plan, nous présentons ensuite les stratégies et les plans environnementaux appliqués dans d'autres centres scolaires religieux et nous concluons par la proposition soumise au monde lasallien.

Élaboration de plans environnementaux

Orienter une institution internationale vers l'éducation environnementale exige d'établir des propositions concrètes afin d'offrir à son cercle d'action sociale les connaissances suffisantes pour agir de manière responsable à l'égard de l'environnement et la conscience de baigner dans un équilibre naturel et global. Pour cela, afin de dénoter un processus de changement tant qualitatif que quantitatif dans la sphère de l'organisation, il est nécessaire de rationaliser un processus permanent et séquentiel de prise de décisions qui décrivent une planification dans l'éducation, en termes de cosmovision, et, de cette manière, servir de modèle de développement du milieu naturel, de vie partagée avec lui et d'action à son égard.

Cette planification peut être de trois types, selon les phénomènes environnementaux et l'objet de cette planification :

 Planification globale – C'est la manière principale et fondamentale des divers niveaux des ordres dans la planification.
 Elle est centrée sur des thèmes ou des variables de macro-relations, ainsi que sur les interrelations qui s'établissent entre eux. Par exemple, le pourcentage de pauvreté, le taux de production de contaminants, le taux de maladies, les normes environnementales, le taux de scolarisation, les revenus nationaux. Cette planification établit les propositions environnementales pour l'ensemble de l'organisation et, par conséquent, de caractère global; elle n'admet généralement pas de différenciation interne dans sa structure d'organisation.

- Planification sectorielle L'objet se compose d'un sousensemble d'activités, de phénomènes ou de relations caractérisé par des variables d'un haut niveau d'homogénéité et d'interrelations réciproques, par exemple un « réseau scolaire » et les variables environnementales réalisées à l'intérieur de ce réseau, comme les programmes environnementaux, le bénévolat en faveur de l'environnement, la conscientisation à l'environnement, la gestion de l'environnement, l'efficacité environnementale et l'efficacité des centres. Cette planification conserve un caractère plus technique, vu qu'elle comporte, de préférence, une combinaison de ressources pour atteindre de telles fins environnementales.
- Planification pour un espace déterminé Cette planification se centre sur un objet constitué par l'ensemble de variables localisées dans une même aire de frictions, de flux et d'échanges à l'intérieur d'un même espace, par exemple, les élèves des centres scolaires d'une même municipalité par rapport à l'usage des ressources, à la consommation d'eau, à la mobilité, à la distribution, au matériel recyclé. Dans cette planification, les bases méthodologiques environnementales les plus importantes sont l'analyse générale du système et les concepts d'équilibre environnemental.

Ces trois types de planification peuvent se faire intégralement dans une même organisation et englober ainsi toutes les variables qui interagissent à divers degrés. De même, ils peuvent être interreliés à des termes reconnus de répartition juridique et géographique, comme les variables nationales, municipales, communautaires, régionales, etc.

Par conséquent, nous pouvons dire que le processus de planification (global, sectoriel ou pour un espace déterminé) pour le développement de l'éducation environnementale exigera de ne pas oublier les variables environnementales qui interagissent avec l'objet (selon les exemples des trois types de planification : l'organisation, le réseau scolaire ou les centres scolaires) pour établir les propositions d'action propres à provoquer et à contrôler des processus de changement socio-environnemental dans le système et ce qui l'entoure.

La rationalisation de ces propositions d'éducation environnementale pour la viabilité maintiendra un processus de prise de décisions comprenant plusieurs étapes, dans l'exécution comme dans la formulation, pour arriver à un plan adapté au déroulement de l'éducation environnementale. Les étapes de la phase de formulation sont traditionnellement les suivantes : diagnostic et pronostic; objectifs et jalons. Au cours du processus de planification, on doit aussi en définir l'exécution, par le truchement de l'organisation institutionnelle, du contrôle et de l'évaluation du processus.

On définit ensuite les étapes de conception d'un plan, qui sont standard, qu'il s'agisse d'une planification globale, sectorielle ou pour un espace déterminé, comme pour n'importe quelle thématique de projection d'un plan. Dans notre cas, nous relierons ces étapes au contexte environnemental. Nous savons que cette relation entre les étapes n'est pas la seule que l'on puisse introduire. Par ailleurs, l'ordre séquentiel pourrait être différent.

Diagnostic et pronostic

Dans tout processus de planification, il est nécessaire d'établir un diagnostic afin de présenter les variables qui conditionnent la planification du sujet, tant dans la description de la situation existante que des causes qui l'expliquent, et les tendances du changement.

L'élaboration du diagnostic pour la planification environnementale ne devra pas seulement s'appuyer sur des méthodes comparatives, statistiques et historiques. Il faut, en même temps que le diagnostic, qui explique et décrit la situation existante, établir un pronostic fondé sur l'extrapolation de la situation étudiée.

L'union du diagnostic et du pronostic servira de base à la projection des tendances, en supposant qu'elles ne changent pas, pour fixer les objectifs à atteindre et l'intensité des efforts à fournir. Un plus grand écart entre la situation existante et la situation souhaitée nécessitera des interventions plus vigoureuses et plus novatrices.

Objectifs et jalons

Pour établir un plan, il faut se donner des objectifs à atteindre. Les instruments pour y parvenir sont les facteurs tels que le diagnostic technique socio-environnemental, le diagnostic environnemental, le caractère propre de l'institution et le pronostic de la situation future souhaitée, compte tenu des problèmes observés.

Les objectifs sont donc les buts prévus ou qu'on désire atteindre après l'étude d'une problématique sociale. Ils présentent donc les caractéristiques suivantes :

- 1. Énoncé clair, réaliste et pertinent ;
- 2. buts (contenu réel, variable et comparable) ; structure théorique à base philosophique ;
- 3. connaissance des lois inhérentes à l'étude :
- 4. interprétation scientifique de la réalité;
- 5. fondement du principe de causalité;
- 6. enchaînement du quoi, du comment et du pourquoi ;
- 7. énoncé des buts nécessaires pour acquérir les habiletés et les connaissances souhaitées ;
- 8. conviction que le but final des objectifs peut être précisé.

Si on leur demande ce qu'est un objectif, d'éminents planificateurs répondent que les concepts d'objets et d'instruments ne sont pas des substantifs, mais des adjectifs. Des actions ou des choses différentes ont des degrés différents d'instrumentalité, ce qui signifie qu'elles servent, plus ou moins, à mener à la réalisation de certaines choses ou de certaines actions. Une action est un « objectif discipline » ou un instrument seulement dans le contexte d'un champ d'activité défini et d'un délai déterminé.

Cependant, certains auteurs signalent que les objectifs ne sont pas des actions mais les résultats attendus des actions. C'est pourquoi les objectifs peuvent être numérotés (adjectifs numériques ordinaux ou cardinaux) et, en conséquence, être délimités et susceptibles d'une mise en ordre.

C'est pourquoi on dit que les objectifs peuvent généralement être classés en deux catégories : les objectifs généraux et les objectifs particuliers.

- Objectifs généraux Ce sont les propositions vastes qui constituent le cadre de référence de la planification du plan, et dont les plans peuvent admettre diverses interprétations sans référence à une conduite observable.
- Objectifs particuliers Ce sont des réalisations plus concrètes que les objectifs généraux. Ils indiquent de façon précise ce que l'on vise à atteindre par l'exécution du plan.

De plus, certains planificateurs mentionnent la nécessité de distinguer entre l'énoncé et la définition des objectifs. L'expression « combattre la malaria » constitue un énoncé. L'expression « nous réduirons la malaria de 10 % dans l'État d'Apure d'ici deux ans » constitue une définition d'objectif.

Tout cela nous amène à dire que les objectifs d'un plan sont une harmonisation et un ordonnancement de la rationalisation des variables temporelles auxquelles l'organisation est confrontée (diagnostic) et de l'intention d'atteindre une réalité planifiée à un moment futur (pronostic). L'objectif nous indiquera l'état dans lequel se trouve une variable au moment de l'observation et celui dans lequel on croit qu'il sera à l'avenir. C'est pourquoi les actions proposées pour modifier cette variable conserveront une perception temporelle.

En conservant l'exemple antérieur relatif à la malaria, nous pouvons dire qu'un objectif se définit une fois que l'on a choisi le sujet de l'action (l'État d'Apure), que l'on a quantifié l'objectif (réduire de 10 %) et déterminé un délai pour y parvenir (deux ans). Un objectif défini de cette manière s'appelle un jalon.

Un jalon est donc un objectif quantifié et assorti de commentaires. Formuler un jalon, c'est signaler quelle partie de l'objectif nous désirons atteindre et la qualité de ce que nous désirons atteindre. Par conséquent, nous dirons que les jalons, tout comme les objectifs, doivent être réalistes.

De cette façon, on peut hiérarchiser en trois étapes la séquence de l'analyse comprise dans la planification : a) la détermination des *objectifs généraux* et des *objectifs particuliers* du plan environnemental et l'union entre eux d'après leur thématique (conscientisation, éducation, durabilité, etc.) ; b) la détermination des principaux jalons comme stratégie intégrale pour développer les secteurs où ils se trouvent selon la thématique;

c) les recommandations pour réaliser le jalon à partir de la proposition d'action.



Illustration 1. Hiérarchisation pyramidale de la stratégie de planification.

Par conséquent, pour la planification environnementale, il y aura une activité dont le but sera marqué par l'intention de promouvoir des changements dans la société, d'après un modèle établi. Par exemple, définir une société plus consciente du problème environnemental et de ses conséquences, marquée par une solidarité accrue entre les peuples, plus soucieuse du bien naturel de la planète etc., sont les grands objectifs dont il faudra tenir compte pour réaliser ces changements en passant par des jalons prédéterminés.

Évidemment, dans la planification, il faudra aussi songer constamment à la pertinence de l'appareil institutionnel d'appui pour les jalons et objectifs qu'on a l'intention d'atteindre, aux modifications culturelles selon les divers agents qui englobent le sujet de l'organisation et à la continuité à long terme de la planification, à mesure qu'on observera de nouvelles variables affectant le sujet. Ce sont là autant de conditions indispensables pour garantir l'atteinte des objectifs et des jalons de la planification.

Organisation institutionnelle

La réussite de toute planification pour la réalisation du plan dépendra principalement de deux facteurs : l'effort fourni pour la planification par un organisme adéquat du système à partir de secteurs de travail (le secteur central et les secteurs régionaux). De plus, pour les divers secteurs régionaux, il peut y avoir des niveaux inférieurs d'organisation (centre scolaire, district, communauté, pays, etc.). On peut aussi rencontrer, à côté des secteurs, certains types d'organismes d'enquête qui alimentent en retour les tendances et les stratégies environnementales des équipes de gestion de la planification.

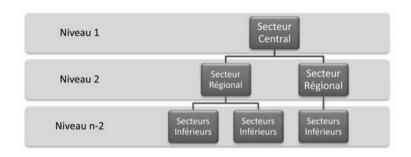
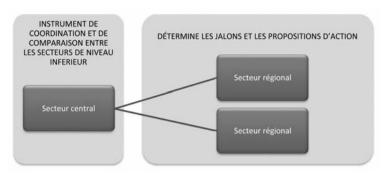


Tableau 1. Niveaux d'organisation d'un département

Déterminer les rôles respectifs et, surtout, les relations entre le secteur central et les secteurs régionaux est une tâche complexe. Il existe, pour cela, trois solutions possibles qui reflètent différents niveaux de relations d'organisation, comme la décentralisation, la semi-centralisation et la centralisation.

L'application de la **décentralisation** du plan laisse la liberté maximale aux secteurs régionaux par rapport au secteur central parce qu'il leur accorde la liberté dans la formulation de leurs propres jalons et propositions d'action pour l'exécution du plan d'éducation environnementale. En même temps, l'organisation centrale leur permet aussi d'élaborer leur propre programmation et leur propre organisation institutionnelle interne. C'est pourquoi l'organe central, en cas de décentralisation, s'efforce de se limiter à coordonner et de comparer la cohérence de la somme des jalons et des ressources déterminés par les divers secteurs régionaux.

Tableau 2. Fonctions dans l'organisation décentralisée

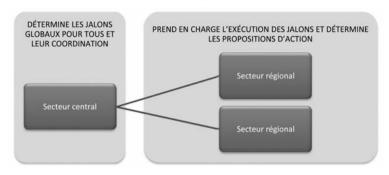


Cette alternative d'organisation conserve un caractère de simplicité et une facilité apparente de gestion par suite de la liberté que l'organisme central laisse aux secteurs régionaux. Évidemment, le problème qu'on peut rencontrer dans ce type d'organisation décentralisée est que le nombre de régions soit trop élevé et qu'il soit impossible, par conséquent, d'avoir assez d'équipes techniques compétentes pour en doter chaque secteur régional et, par conséquent, pouvoir assurer une qualité homogène des actions et des ressources.

Une autre formule pour l'exécution du plan est l'organisation semi-centralisée, qui se révèle chaque fois très utile dans des systèmes à organisations multiples. Ce type d'organisation fonde sa planification sur les jalons environnementaux que le secteur central fixe pour l'exécution du plan environnemental parce qu'il possède une connaissance détaillée de la situation environnementale de la planète, des recherches en éducation environnementale, des nouvelles directives mondiales et des plans environnementaux menés à bien par d'autres organisations, etc.

La planification semi-décentralisée suppose que les secteurs régionaux ignorent l'ensemble des grands objectifs environnementaux. Cette planification reflète évidemment la confiance que l'organe central accorde aux régions, vu qu'il leur a déjà exposé les grands jalons environnementaux à viser, qu'il leur offre la liberté d'exécuter des projets et des actions pour atteindre les jalons du plan global établi. Il fait ainsi confiance aux techniciens des secteurs régionaux qui, en définitive, sont ceux qui connaissent le mieux la réalité.

Tableau 3. Fonctions dans l'organisation semi-centralisée



Ce type d'organisation institutionnelle permet aussi que les secteurs régionaux introduisent des niveaux d'organisation de l'espace selon leurs critères sans que l'organe central ait besoin de les connaître en détail. Les organes régionaux conservent les considérations d'espace et la préférence des actions en fonction de la réalité de leurs secteurs d'intervention. Pour parler simplement, les secteurs régionaux interagissant à partir de leurs secteurs spatiaux, doivent améliorer par leurs actions et perspectives d'évolution environnementale, les décisions centrales.

En revanche, l'organisation fondée sur la **centralisation** enlève toute possibilité de liberté dans les secteurs régionaux puisque c'est le secteur central qui établit les jalons et les propositions d'action pour chaque secteur régional. En conséquence, le siège central, composé d'un grand nombre de personnes qualifiées, doit connaître avec précision, l'organisation, la portée spatiale, les ressources et les besoins de chaque secteur régional.

ÉTABLIT LES JALONS ET LES
PROPOSITIONS D'ACTION
POUR CHAQUE NIVEAU
INFÉRIEUR DE
L'ORGANISATION

Secteur central

Secteur régional

Tableau 4. Fonctions dans l'organisation centralisée

Ce type d'organisation, fondé sur la centralisation, sacrifie toute possibilité de participation, de créativité et d'innovation qui pourrait accorder une liberté d'action dans les régions et ne vise qu'à établir des propositions fixes.

Instruments économiques

On ne doit pas établir un plan environnemental sans tenir compte des instruments économiques de financement propres à réduire les coûts des actions. La latitude nécessaire à la réalisation de ces propositions et à la prestation d'un service accessible à tout l'environnement social de l'institution ou de l'organisme, indépendamment de la région dépendra de cela.

Qu'ils soient riches ou pauvres, hommes ou femmes, tous ont le droit de recevoir une instruction et le devoir de protéger l'environnement naturel et la bonne entente entre les personnes. Cela oblige le personnel du siège social central, comme celui des sièges de niveau inférieur (régional, communautaire, de district, local, etc.) à ne jamais perdre de vue les stratégies de réduction des coûts dans l'application du plan environnemental.

Nous présentons ensuite, de manière générale, les principaux instruments économiques possibles pour le financement de l'exécution d'un plan environnemental.

- Financement provenant de l'organisation elle-même Quand une organisation implante un système de planification environnementale dans l'un ou l'autre de ses secteurs, elle ne doit pas perdre de vue l'apport économique qu'elle doit fournir pour la mise en marche du système si elle désire que se produisent les véritables changements envisagés dans les jalons. Cet instrument économique est direct et provient de l'organisation, selon les niveaux d'organisation, offrant aux différents secteurs la possibilité de maintenir à coup sûr le personnel nécessaire, les entrées requises pour fournir les ressources pour l'action, l'emplacement des secteurs, le matériel technologique, etc.
- Financement provenant de l'administration Dans la mesure où l'économie se socialise par le truchement des administrations politiques (unions internationales, gouvernements nationaux et régionaux, administrations locales, etc.) les activités et les aides économiques provenant de

l'administration ont généralement une importance extraordinaire et deviennent agents de développement. Ce financement s'adaptera au secteur spatial d'intervention visé par le plan et à l'intention de collaboration de l'administration dont ce secteur relève. Ainsi, à titre d'exemple, le siège central cherchera des appuis économiques auprès des grands organismes internationaux; les secteurs nationaux chercheront des appuis à l'intérieur du pays, et ainsi de suite, jusqu'aux sièges locaux, qui chercheront l'appui des administrations plus proches de leur terrain d'intervention.

- Financement pour des raisons d'éthique C'est une mesure de financement qui s'ajoute aux instruments purement économiques. Les propositions d'action qui s'établissent dans les secteurs spatiaux de pays en voie de développement ont la possibilité d'accéder à ce mécanisme de solidarité (ONG, coopération internationale, dons d'institutions, etc.) qui produit des résultats très satisfaisants. Ce type de financement peut être employé lorsque les citoyens ont conscience d'aider économiquement l'environnement des secteurs locaux pour le bénéfice de tous.
- Financement par investissements Rechercher l'équilibre entre les entrées et les sorties économiques est un des avantages pour établir le soutien de toute entité pour son développement autonome. Cette forme de financement obligerait le secteur visé par le plan (régional, national, communautaire, de district, etc.) à se transformer en une organisation à but lucratif ou sans but lucratif qui maintienne un certain niveau de travail à l'intérieur de sa propre organisation comme dans la demande externe de son environnement spatial. Cet instrument permettrait que les bénéfices réalisés par le travail soient investis dans le fonctionnement de l'organisme (personnel, matériel, recherche de nouvelles ressources, etc.) et la réduction des coûts des propositions d'action. En outre, les bénéfices pourraient également servir à appuyer d'autres secteurs spatiaux éprouvant des difficultés à obtenir des apports économiques pour soutenir l'exécution du plan environnemental proposé.

Contrôles et évaluations

Le processus de planification environnementale ne doit pas être

évalué comme un processus linéaire qui commence et se termine par la réalisation des propositions d'action au moyen de programmes environnementaux. Il faut plutôt le considérer comme un processus circulaire souple, sujet au changement et à l'innovation après la vérification des évaluations du plan et selon les nouvelles tendances des enquêtes environnementales.

Le contrôle du plan environnemental exige d'élaborer des instruments de mesure permettant de vérifier l'avancement dans la réalisation du plan, par exemple l'obtention de données et de communiqués sur les investissements dans le système, sur les budgets consacrés aux actions et sur les ressources élaborées selon le plan établi. D'un autre côté, l'évaluation du plan nécessitera des indicateurs qui détermineront, de façon visible, les objectifs atteints.

Évidemment, déterminer le changement social consécutif à la mise en œuvre du plan nécessitera l'analyse comparative des données provenant des contrôles et des évaluations à court terme et à long terme. L'obtention de ces données et leur étude devront être réalisées conjointement par du personnel spécialisé des divers secteurs spatiaux.

Plans environnementaux dans les institutions religieuses

Afin d'élargir les bases de l'éducation environnementale pour un développement durable donnée dans les écoles lasalliennes, cette section présente les stratégies et les plans environnementaux qui sont exécutés dans d'autres institutions religieuses.

La connaissance de l'ensemble des stratégies exécutées dans d'autres institutions nous mène directement à la *Commission pour la justice, la paix et l'intégrité de la création*⁴ (JPIC). Comme conséquence et parallèlement à la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) de l'UNESCO, la Commission JPIC s'est proposé de répertorier, par le truchement d'un groupe de travail, les initiatives environnementales que les religieux et les religieuses prennent dans leurs missions.

Ce groupe de travail professionnel de la Commission JPIC (*Groupe de travail sur l'intégrité de la création*) a pris la responsabilité de créer une enquête internationale afin de connaître les initiatives internationales des institutions religieuses. Les résultats ont été publiés en novembre 2008 dans un rapport intitulé "Informe sobre los resultados de la encuesta Internacional sobre la Integridad de la Creación: noviembre 2008".

Le résultat final du questionnaire révèle que les institutions qui ont des engagements clairs en faveur de l'intégrité de la création sont peu nombreuses. Malgré cela, dans ce rapport de la Commission JPIC, on signale que des plans environnementaux existent dans quelques institutions religieuses, par exemple : "Eco-connect" des Sœurs de Sainte-Marthe d'Antigonish (Canada), "Sustainable Development: A Plan of Action", des Jésuites de la Province de l'Orégon (États-Unis) et "Eco Congregation" des Églises du Royaume-Uni et de l'Irlande. Ces plans sont de portées diverses et comportent des particularités très différentes dans leur manière de s'attaquer à l'urgence environnementale.

⁴ Cette commission est composée de l'USG (Union des Supérieurs généraux) et de l'UISG (Union internationale des Supérieures générales).

Après l'analyse de ces trois types de plans, on remarque que l'éducation environnementale qu'ils proposent est fondée sur le développement durable, unie à la spiritualité, à la mission et à la gestion des infrastructures. On remarque, en outre, que le plan environnemental des Jésuites stipule, de façon plus explicite dans ses actions, la nécessité d'appuyer la « justice écologique » pour permettre de vivre et cohabiter avec les plus démunis.

Aujourd'hui, face aux résultats défavorables de ce rapport, quelques institutions ont donné suite à la nécessité d'instaurer chez elles la conscientisation environnementale. Nous trouvons une première réponse chez les Franciscains, qui ont rédigé un document pour « rendre un culte » à la création : The Earth Community: in Christ Through the Integrity of Creation Towards Justice and Peace for All (La Communauté terrestre dans le Christ : par la sauvegarde de la création vers la justice et la paix pour TOUS). Ce document brosse d'abord un tableau général de l'état de la planète en abordant divers thèmes (changements climatiques, biodiversité, pétrole, eau, modifications génétiques) avant d'exposer des arguments théologiques et bibliques et des réflexions éthiques sur ces « contenus » répartis sur une certaine période, comme un cours annuel. La dernière partie du document propose des suggestions pratiques pour modifier la conduite des individus, des communautés ou des milieux de travail afin de garantir la viabilité sur la terre. Elle propose également des ressources, des expériences, des aides pour la prière ainsi que quelques questions pour évaluer les changements progressifs chez les personnes et la communauté.

De même, SEDOS et la Commission JPIC ont organisé le séminaire intitulé « La création au cœur de la mission », tenu à Assise, en Italie, au mois de mai 2009. Tous les religieux et religieuses du monde étaient invités à y participer pour traiter de thèmes touchant les sciences et la théologie, l'histoire de l'univers, Jésus et la conversion écologique, l'eucharistie et l'écologie ainsi que la rédemption finale de toute la création. De plus, des projets et des pratiques des congrégations touchant l'environnement ont été mis en commun, par exemple par le bulletin intitulé *Agenda 21 Escolar, Colegio Fe y Alegría, nº 43 - La Salle (Peru)*.

Plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien

Cadre introductif

Ce plan d'éducation environnementale a pour objectif d'orienter les centres scolaires lasalliens face à l'urgente nécessité du développement durable. Pour que cela soit possible dans notre cadre d'action pédagogique, il faut introduire dans la conscience les valeurs chrétiennes de la modernité.

Le diagnostic et le pronostic de ce plan pour le monde lasallien sont passés par l'étude des documents de l'institution elle-même et des actions et événements internationaux touchant l'éducation environnementale et la durabilité : congrès, conférences, rapports, plans d'action d'institutions religieuses, décennies des Nations Unies pour l'éducation, etc.

Ce plan fait également appel à la participation des districts et des régions de l'Institut : d'un côté, on a observé la perception des enseignants au moyen d'un questionnaire sur la spiritualité de l'écologie; de l'autre, on a tenu compte des expériences environnementales exposées dans les cahiers de la Mission éducative lasallienne (MEL). Cette option représentative a contribué à enrichir le contenu du plan en vue d'obtenir le changement d'environnement socioculturel espéré en s'appuyant sur l'enseignement formel.

Cette planification éducative compte sur une structure semi-centralisée à l'intérieur d'un cadre international. Pour cette raison, elle doit être mise en marche à tous les niveaux d'organisation du monde lasallien. Tous ensemble, ils doivent s'efforcer de sauvegarder (l'environnement pour) les générations futures pour parvenir à un monde de justice et de paix.

Ainsi, ce plan d'éducation environnementale s'inscrit dans la perception de la nouvelle éthique socioculturelle, que l'humanité doit maintenir afin de ne pas compromettre la survie de tous les êtres vivants. C'est pourquoi ce plan devient une référence pour les autres institutions et peut, par conséquent, servir de guide pour

l'établissement de la ligne de conduite d'autres institutions religieuses dans le domaine de l'éducation environnementale.

Structure et portée

Ce plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien s'inscrit dans la pédagogie environnementale pour le développement durable, en lien direct avec d'autres connaissances, comme la pédagogie de la santé, la pédagogie des valeurs et la pédagogie de la paix. Il est prévu que l'exécution de ce plan commencera pendant la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (2005-2014), promue par l'UNESCO. De plus, il répond aux recommandations de la Déclaration de Bonn⁵, qui mentionne la nécessité de « développer des mécanismes institutionnels durant la Décennie [...] qui garantiront la poursuite de la mise en œuvre de l'EDD au-delà de ces Décennies ».

Ce plan, fondé sur les résultats du travail bibliographique et la participation d'enseignants lasalliens, vise à engager l'organe de gouvernement de l'Institut, au niveau international, pour qu'il soit transmis aux régions, aux districts et aux centres scolaires. Cette planification s'applique d'abord à l'échelle internationale (globale), puis aux structures sectorielles, comme les districts et les régions, et enfin aux réseaux scolaires et aux centres scolaires comme structures pour un espace déterminé.

Le plan qu'on propose ici présente une perspective à court ou moyen terme (5 à 15 ans), vu qu'il doit être envisagé comme une stratégie institutionnelle pour l'avenir immédiat, parce que l'éducation environnementale est considérée comme une urgence à l'échelle internationale.

Ce plan doit être un document présentant les directives qui font suite à l'engagement de la Famille lasallienne d'agir selon ses compétences et ses fonctions dynamisantes dans la promotion de l'éducation environnementale, parallèlement aux autres pédagogies du développement durable, qu'on applique déjà dans ses centres scolaires. C'est pourquoi, pour atteindre cet objectif général, le plan abordera les objectifs précis suivants :

 $^{^{5}}$ Conférence mondiale pour l'éducation au développement durable (2009). Allemagne : UNESCO.

- établir un cadre de référence pour le développement des capacités en éducation environnementale, conformément aux principes et critères puisés dans les différents documents internationaux et à la perception du processus à ce sujet;
- établir une stratégie d'organisation qui permette d'atteindre adéquatement les objectifs ;
- introduire trois niveaux de spiritualité environnementale fondés sur l'intériorisation, de telle sorte que le plan soit un modèle culturel de développement et que l'on obtienne la participation des autorités civiles;
- indiquer les actions propres à assurer l'amélioration continue de la cohabitation des humains et de leur dialogue avec le milieu naturel.

À partir de ce qui a été exposé, il sera justifié de considérer à l'avenir le plan d'éducation environnementale comme un document intégré envisageant des actions de caractère environnemental, social, économique et religieux. En outre, il conservera une structure fondée sur des secteurs, des jalons précis et des propositions d'action, comme on le voit dans le graphique suivant.

Action 1.1.1 IALON 1.1 Action 1.1.2 SECTEUR 1 Action 1.2.1 JALON 1.2 Action 1.2.2 D'ÉDUCATION VIRONNEMENTALE Action 2.1.1 JALON 2.1 Action 2.1.2 SECTEUR 2 Action 2.2.1 JALON 2.2 Action 2.2.2

Graphique 1. Structure générale du plan d'éducation environnementale proposé.

Graphique 2. Structure du plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien.



Compte tenu de l'ampleur et de la diversité du monde lasallien, on a estimé que la meilleure organisation pour exécuter le plan d'éducation environnementale est la planification semi-centralisée. Cela exige d'avoir, au niveau international, un organisme doté d'un personnel qualifié qui transmette les jalons environnementaux à des niveaux inférieurs de l'organisation lasallienne (régions et districts), après avoir pris une connaissance exhaustive de la situation environnementale de la planète et des enquêtes d'organismes internationaux sur l'éducation environnementale en écoutant des interventions effectuées dans des congrès et des forums d'envergure internationale sur l'environnement, en étudiant les nouvelles directives mondiales, en analysant d'autres plans environnementaux, en prenant connaissance des résultats de cette planification, etc.

En même temps qu'elle maintient la confiance, cette planification semi-centralisée offre à tous les membres du monde lasallien la liberté d'exécuter des projets et des actions après avoir reçu les indications de l'organe international lasallien d'éducation environnementale. Ainsi, on s'en remet aux techniciens des secteurs de district et des réseaux scolaires lasalliens, qui connaissent mieux la situation concrète de chaque secteur.

Dans ce plan, on propose, à titre indicatif, des actions pour chaque jalon particulier qui, considérant les multiples variables anthropologiques dans lesquelles s'inscrit le monde lasallien, seraient laissées sans description de leurs objectifs, méthodes, critères d'évaluation, personnel responsable, coûts économiques, fiches de suivi, ni évaluation, etc. pour que chaque région, district, réseau scolaire ou centre scolaire élabore l'idée centrale de l'action selon ses besoins, ses ressources et sa situation réelle.

Ainsi, se trouve favorisée la diversité de stratégies pour réaliser chaque action du plan.

Ce plan n'a pas non plus de chronologie comportant une date limite pour chaque jalon, invitant ainsi à ce qu'on la fixe aux niveaux spatiaux inférieurs de l'organisation, permettant de considérer les objectifs à atteindre en tenant compte de la réalité des secteurs d'intervention et aussi d'inclure des actions qui paraissent opportunes et qui ne figurent pas dans cette planification. Pour qu'on parvienne à exécuter ce plan, il faudra compter sur la rétroaction au plan grâce à la participation des divers niveaux d'organisation du monde lasallien (régions, districts, réseaux scolaires, centres scolaires, équipes de pastorale, etc.) et, ainsi, augmenter les possibilités d'évolution de l'éducation environnementale à l'intérieur du monde lasallien.

Il ne faut pas oublier que la réalisation du plan exige la présence, aux différents niveaux de l'organisation, des instruments économiques de financement. La latitude qu'exige la réalisation de ces propositions et l'accessibilité à tout le contexte social du monde lasallien en dépendront.

Cela permettra à tous les organismes environnementaux lasalliens d'être plus efficaces dans l'éducation environnementale en ayant des stratégies de réduction des coûts, comme l'aide de l'organisation elle-même, de l'administration, en vertu de la solidarité, et d'autres investissements. Il faut tabler sur le fait que, dans la réalité, l'environnement offre une opportunité économique et que cela favorise l'obtention de ressources pour maintenir et promouvoir les œuvres de la mission éducative lasallienne.

Enfin, il convient de noter l'importance de la coordination et des communications internes pour rendre solide et fonctionnel le plan d'éducation environnementale à l'intérieur du monde lasallien. Toutes les personnes concernées devraient connaître l'orientation fondamentale du plan afin d'en faciliter la mise en œuvre technique.

SECTEUR	OBJECTIF GÉNÉRAL
1. Organisation interne et financement	Établir les structures d'organisation qui permettent les initiatives environnementales à tous les niveaux de coordination lasallienne ainsi que l'obtention de ressources économiques pour favoriser l'éducation environnementale.

JALONS STRATÉGIQUES	PROPOSITIONS D'ACTION
1.1. Établir un pont entre le monde lasallien et les indications environnementales proposées à un niveau mondial (JP - Vatican, JPIC, ONU, PNUMA, sommets, etc.).	 1.1.1. Créer un organe ou département international d'éducation environnementale lasallienne qui remplisse les fonctions suivantes : Orienter le Conseil général des Frères des Écoles chrétiennes à propos de la perception du processus environnemental dans la mission éducative lasallienne. Coordonner l'éducation environnementale donnée par le monde lasallien. Établir les relations et les communications entre les régions et les institutions internationales au sujet de l'environnement. Soutenir l'exécution de ce plan d'éducation environnementale ou d'autres plans environnementaux en établissant les lignes générales et en laissant de la latitude pour les particularités et les besoins des secteurs. Être attentifs aux changements dans le monde en ce qui concerne la justice et la paix, en tenant compte des justes relations entre les humains et la nature créée. 1.1.2. Compter sur la présence de techniciens et de personnel qualifiés. 1.1.3. Conserver un espace où l'on pourra installer le département international lasallien de l'environnement.
1.2. Établir un pont entre les indications du département international lasallien de l'environnement et les districts lasalliens.	1.2.1. Utiliser les structures existantes des régions lasalliennes pour transmettre les caractéristiques du département international vers les districts. 1.2.2. Établir le rôle de coordonnateur environnemental parmi le personnel chargé de coordonner la région. 1.2.3. Chercher des projets d'éducation environnementale subventionnés par des regroupements d'États ou de communautés afin qu'ils puissent être exécutés conjointement par les centres scolaires lasalliens de divers districts ou pays.
1.3. Faire parvenir les indications environnementales aux centres éducatifs lasalliens.	 1.3.1. Choisir une structure d'organisation existante ou nouvelle pour travailler à l'éducation environnementale à l'échelle des districts, délégations ou sous-délégations en: Eonctions: Animer et orienter le réseau de centres scolaires en ce qui concerne l'éducation environnementale. Créer une commission qui réglementera les centres scolaires et les amènera à jouer un rôle actif dans le dialogue avec la nature. Offrir aux centres scolaires lasalliens de l'information et des ressources en matière d'éducation environnementale. Options juridiques: Département de l'environnement du district financé par le monde lasallien lui-même. Il se limite à transmettre

	 aux centres scolaires lasalliens les indications touchant l'environnement. Département de l'environnement du district financé par le monde lasallien et les centres scolaires. Il transmet les indications sur l'éducation environnementale à donner, offre l'appui de ressources et aide à la recherche de subventions pour des projets communs à divers centres scolaires du district (informer les centres scolaires et les aider à demander des subventions afin de se procurer des technologies propres, des laboratoires, des ampoules, des panneaux, etc.). Créer une ONG environnementale du district, ou recourir à une ONG existante, qui maintiendra des projets d'éducation environnementale dans les centres scolaires du district et dans d'autres centres scolaires situés dans des secteurs plus défavorisés. Financement par la recherche d'aide économique auprès de l'État et de dons. Créer dans le district une entreprise sans but lucratif, ou utiliser celles qui existent, pour ouvrir la voie à des débouchés et à la rentabilité économique par le truchement de l'éducation environnementale dans les centres scolaires lasalliens ou dans d'autres centres scolaires qui ne font pas partie du monde lasallien. 1.3.2. Établir, au niveau du district, un projet d'éducation environnementale ayant un cadre commun, d'après les indications internationales ou régionales, pour que chaque centre scolaire les adapte à sa réalité. 1.3.3. Appuyer, au moyen des bénéfices réalisés par les activités économiques environnementales, d'autres projets ou actions de la mission éducative lasallienne dans le centre scolaire lui-même ou dans d'autres centres scolaires qui favorisent les pédagogies du développement durable (paix, justice, tolérance, etc.).
1.4. Organismes scolaires	1.4.1. Instaurer des comités environnementaux dans tous les centres scolaires lasalliens pour qu'ils répondent aux indications sur l'éducation environnementale données par les districts, les délégations ou sous-délégations, les réseaux scolaires ou par les centres scolaires eux-mêmes. 1.4.2. Établir un poste budgétaire du centre scolaire pour l'accroissement des actions d'éducation environnementale.

SECTEUR	OBJECTIF GÉNÉRAL
2. Formation	L'objectif est que tous les intervenants du monde lasallien intériorisent la problématique et l'éthique de l'environnement afin que leurs décisions et attitudes se répercutent sur l'éducation des élèves et que la sensibilisation à l'environnement leur parvienne à la fois par le programme scolaire et la formation à la doctrine catholique.

JALONS STRATÉGIQUES

PROPOSITIONS D'ACTION

- 2.1. Promouvoir l'éducation environnementale de tous les intervenants du monde lasallien.
- 2.1.1. Introduire dans le monde lasallien, comme moyen de bonne cohabitation, la problématique et l'éthique de l'environnement dans la formation initiale et la formation permanente des religieux, religieuses et laïcs engagés.
- 2.1.2. Élaborer des cours de base et des cours particuliers en environnement destinés au Conseil général du monde lasallien ainsi qu'aux Visiteurs des districts lasalliens.
- 2.1.3. Donner des cours de base et des cours particuliers en environnement aux directeurs et aux préfets des études des centres scolaires, aux personnes de tous les départements des centres scolaires (sciences, pastorale, sciences sociales, etc.), aux catéchètes des centres scolaires ou des paroisses que les élèves fréquentent et à tous les enseignants et enseignantes des centres scolaires.
- 2.1.4. Donner des cours en éducation environnementale au personnel de l'administration et des services des centres scolaires.
- 2.1.5. Favoriser, dans les associations de parents et d'anciens élèves, la connaissance de l'éducation environnementale au moyen de cours, de causeries, de conférences, etc. 2.1.6. Établir des cours sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) pour tous les agents lasalliens, de manière à ce qu'ils parviennent à être autodidactes dans la recherche d'information et de formation en éducation environnementale.
- 2.1.7. Favoriser l'offre en ligne de cours d'éducation environnementale pour tous les enseignants lasalliens.
- 2.2. Promouvoir la sensibilisation des élèves à l'environnement et l'intégration de cette sensibilisation au moyen de la conception des programmes.
- 2.2.1. Créer un curriculum lasallien (là où la législation le permet) et intégrer l'éducation environnementale dans un thème qui se retrouve dans tous les secteurs du curriculum. 2.2.2. Qu'il existe ou non un curriculum lasallien, l'éducation environnementale doit être soumise au modèle multidisciplinaire.
- 2.2.3. Mettre en pratique les valeurs, les principes et les pratiques nécessaires pour relever efficacement les défis environnementaux actuels et futurs.
- 2.2.4. S'attaquer aux défis urgents, qui ne peuvent être repoussés, de la durabilité de l'environnement.
- 2.2.5. Promouvoir, dans tous les contenus de l'éducation environnementale, l'égalité entre les hommes et les femmes, la cohésion sociale et la suppression de la pauvreté ; accorder une place prioritaire au soin, à l'intégrité, à l'honnêteté et aux relations entre l'homme et la nature et entre l'homme et son créateur.
- 2.2.6. Souligner l'interdépendance entre l'environnement, l'économie, la société et la diversité culturelle, de l'échelle

- locale à l'échelle mondiale, et tenir compte du passé, du présent et de l'avenir.
- 2.2.7. Faire savoir aux élèves que les études reliées aux sciences environnementales peuvent fournir des occasions d'emploi pour les plus pauvres ou pour les jeunes qui ont abandonné le système scolaire ou se trouvent sans emploi.
- 2.3. L'éducation environnementale dans la pastorale et l'évangélisation du monde lasallien.
- 2.3.1. Dans le cours de religion, approfondir la création, la «valorisation» de l'être humain fait à la ressemblance de Dieu et, par conséquent, les vertus qu'il doit pratiquer pour prendre soin de l'écologie. Il importe d'établir un lien entre les personnes et le milieu naturel parce que c'est l'œuvre de Dieu, vu que le droit à un environnement sain n'est pas respecté pour les plus pauvres.
- 2.3.2. Faire l'éloge des symboles sacramentaux reliés à la nature (pain, vin, eau, blé, etc.).
- 2.3.3. Chercher des lieux naturels où l'on peut célébrer l'eucharistie. La nature offre la possibilité de rencontrer Dieu.
- 2.3.4. Encourager la réflexion sur l'environnement dans les homélies, comme synonyme de respect et d'action de grâce, en soulignant clairement que la relation filiale avec le Créateur est nécessaire pour combattre la dégradation de l'environnement et favoriser l'éducation environnementale sans réduire les libertés de tous les humains.
- 2.3.5. Favoriser dans les causeries des groupes de croissance dans la foi, de confirmation, de communion, etc., l'éducation environnementale sous ses aspects sociaux et apostoliques, en tenant compte de ceci :
- l'éducation chrétienne au respect de l'environnement, en partant de la culture où l'on se trouve;
- l'importance d'éduquer à la démocratie et aux droits humains en se fondant sur la cosmovision (être humain, environnement et Dieu) :
- le souci de préserver la nature, comme engagement envers la transcendance :
- le lien entre la pauvreté et l'environnement, puisque la dégradation du milieu naturel est une des conséquences de la pauvreté;
- la promotion de la justice, avec un soin extrême de l'environnement.
- 2.3.6. Reconnaître que les biens et les services essentiels de la terre (aliments, vêtements, remèdes, logement, et soutien spirituel) dépendent de la variété et de l'abondance des formes de vie et que cette diversité des matières primaires se rencontre dans les milieux sauvages comme dans les milieux agraires.

SECTEUR	OBJECTIF GÉNÉRAL
3. Transparence et bonnes pratiques.	Introduire dans les centres scolaires lasalliens des actions et des projets d'éducation environnementale tenant compte des bonnes pratiques environnementales, de la démocratie fondée sur les vertus, de l'égalité des sexes fondée sur leurs particularités essentielles, de la tolérance respectueuse entre les cultures, etc. Ainsi se maintiendront, en modèles culturels actuels du développement durable, des attitudes chrétiennes de référence sociale qui aident à sauvegarder la création.
JALONS Stratégiques	PROPOSITIONS D'ACTION
3.1. Toutes les actions et tous les programmes d'éducation environnementale doivent appuyer la démocratie fondée sur les vertus et le bien-être des êtres humains.	3.1.1. Les actions et les programmes d'éducation environnementale des centres scolaires devront avoir été adoptés par consensus et choisis de manière démocratique par la totalité des élèves et des enseignants. 3.1.2. Profiter des pratiques et des connaissances existantes dans les cultures locales ainsi que des nouvelles idées et technologies. 3.1.3. Favoriser les valeurs culturelles et environnementales de chaque population ou région. 3.1.4. Insister sur les orientations créatives et critiques, la réflexion à long terme, les innovations et l'autonomie pour affronter l'incertitude et résoudre des problèmes complexes.
3.2. Transparence dans la gestion environnementa- le dans les cent- res scolaires.	3.2.1. Implanter l'Agenda 21 Escolar pour que tous les centres scolaires lasalliens aient leur plan d'action environnementale. Il est possible aussi d'implanter l'action environnementale dans les systèmes de gestion de la qualité des centres scolaires. 3.2.2. Créer un logo environnemental lasallien de niveau international que les centres scolaires pourront conserver grâce à une gestion environnementale adéquate. Fixer des minimums de gestion environnementale pour l'octroi du logo. 3.2.3. Toutes les actions et tous les programmes d'éducation environnementale exécutés dans les centres scolaires lasalliens devront être exposés chaque année dans un moyen de communications accessible (périodique, télévision, radio, etc.).
3.3. Établir les centres scolaires lasalliens comme exemples vivants de l'éducation environnementale en transformant leurs instal-	3.3.1. Que les centres scolaires investissent ou qu'ils cherchent des subventions pour se procurer des moyens durables. 3.3.2. Proposer des minimums que tous les centres scolaires devraient respecter afin que l'enseignement ne compromette pas la sauvegarde de l'environnement. Ces minimums correspondraient aux matières génératrices d'énergie et à l'eau, aux déchets (les trois R : réduire, réutiliser, recycler), à l'aménagement paysager, à la mobilité et aux émis-

lations et leur entourage pour assurer la durabilité de l'environnement.

sions atmosphériques.

- 3.3.3. Utiliser l'environnement pour résoudre les conflits entre élèves (cohabitation, démocratie, égalité des sexes pour le choix et l'exécution d'actions, augmentation de l'estime de soi à partir d'ateliers environnementaux, intégration des élèves qui éprouvent des difficultés à établir des relations, savoir admettre ses erreurs et pardonner, etc.). Utiliser les différences culturelles pour réaliser des actions ou des projets environnementaux dans les centres scolaires.
- 3.3.4. Créer des édifices scolaires conformes aux critères civils de durabilité.
- 3.3.5. Conserver des espaces naturels destinés à l'épanouissement intégral de tous les enfants, garçons et filles.
- 3.3.6. Faciliter l'existence d'un poste de recyclage dans les centres scolaires.
- 3.3.7. Encourager les bibliothèques des centres scolaires lasalliens à élargir la section de l'environnement.
- 3.3.8. Promouvoir l'alimentation saine et les habitudes saines, selon le dicton « Une âme saine dans un corps sain ». Augmenter la production, la vente et la consommation de produits écologiques et du commerce équitable dans les centres scolaires lasalliens.
- 3.3.9. Avoir des fournisseurs soucieux de la protection de l'environnement (entreprises de nettoyage, traiteurs, entreprises de collecte de *toner* et de rebuts).
- 3.3.10. Maintenir, dans toutes les actions et tous les projets, la collaboration des parents ou des tuteurs des élèves afin qu'ils instaurent ces actions ou projets à la maison et renforcent l'éducation environnementale.
- 3.4. Réduire l'utilisation de contaminants agricoles et accroître les aires vertes des centres scolaires afin d'augmenter l'oxygène dans l'atmosphère et de ne pas contribuer à l'effet de serre.
- 3.4.1. Créer dans les centres scolaires des aires naturelles protégées.
- 3.4.2. Augmenter les pourcentages d'aires vertes dans les centres scolaires.
- 3.4.3. Maintenir une protection spéciale des aires naturelles dégradées ou secondaires des centres scolaires.
- 3.4.4. Mener des campagnes où l'on présente la nature comme notre maison et notre mère, la nécessité que tous les intervenants des centres scolaires la respectent.
- 3.4.5. Créer dans tous les centres scolaires un groupe d'élèves contrôleurs écologiques qui aident à la préservation de l'environnement dans ces centres.
- 3.4.6. Favoriser l'agriculture organique, biologique et écologique dans les champs agricoles des centres scolaires. Encourager les agriculteurs de l'endroit et leur enseigner.
- 3.5. Établir des lignes de conduite communes (attitudes et
- 3.5.1. Promouvoir la journée lasallienne de l'environnement.
- 3.5.2. Établir la semaine de l'environnement dans le monde lasallien et prévoir des célébrations ces jours-là.

actions) propres
transmettre les
orientations de
foi, de fraternité
et de service
dans le monde
lasallien.

- à 3.5.3. Fixer des lignes communes pour expliquer la création dans les cérémonies des centres scolaires.
 - 3.5.4. Réaliser des campagnes grâce auxquelles on puisse voir et contempler les liens entre la création et le respect envers la nature.
 - 3.5.5. Utiliser la réflexion faite dans les centres scolaires avant de commencer la journée comme instrument chrétien pour favoriser l'éducation aux valeurs environnementales.
 - 3.5.6. Insérer dans l'agenda scolaire des textes, des vignettes, etc. qui contribuent à la sensibilisation environnementale des élèves.
 - 3.5.7. Réaliser la bénédiction annuelle des animaux, en insistant sur la biodiversité, sur le traitement et le respect de tous les animaux et sur les responsabilités de leurs propriétaires.
 - 3.5.8. Promouvoir des styles de vie durables dans les communautés de Frères, de Sœurs et de Laïcs engagés responsables de centres scolaires lasalliens.
 - 3.5.9. Envisager la protection et la restauration de l'environnement, préserver les ressources naturelles et les utiliser de manière à ce qu'elles durent, agir face aux règles de production et de consommation qui vont à l'encontre de la conservation de ces ressources et créer des sociétés justes et pacifiques.

SECTEUR	OBJECTIF GÉNÉRAL
4. Participation interne et participation externe.	Être un effet multiplicateur de l'éducation environnementale, unissant la collaboration responsable et la demande sociale des centres lasalliens comme réponse chrétienne aux problèmes environnementaux qui nuisent à la paix et à la justice entre les peuples.
JALONS STRATÉGIQUES	PROPOSITIONS D'ACTION
4.1. Travail en réseaux	4.1.1. Créer des réseaux d'éducation environnementale dans le monde lasallien, en tenant compte des caractéristiques communes de chacun des centres scolaires, par exemple de leur localisation dans des zones rurales ou urbaines, de leur bioclimat (désertique, tropical, etc.), des problèmes environnementaux de leur entourage (désertification, inondations, pollution atmosphérique, etc.), du type de financement des centres scolaires (privés, proportionnels, etc.). 4.1.2. Créer un réseau écologiste lasallien. 4.1.3. Instaurer, dans des réseaux nationaux et internationaux, des actions environnementales qui permettent de mener des campagnes simultanées de sensibilisation environnementale par le truchement de divers moyens.

4.2.
Communications
et reconnaissance
entre les centres
scolaires lasal-
liens.

- 4.2.1. Effectuer des échanges de connaissances et d'expériences en éducation environnementale entre les centres scolaires lasalliens au moven de forums et de congrès.
- 4.2.2. Faire connaître, par des moyens de communication lasalliens, comme des réseaux électroniques et des revues, les actions réalisées en éducation environnementale et en développement environnemental.
- 4.2.3. Instaurer un prix annuel (international, régional, de district) pour l'œuvre de la mission éducative qui innove davantage dans la mise en valeur de l'environnement par l'éducation.
- 4.3. Favoriser l'usage du réseau internet comme moven de communications entre les centres scolaires et les départements lasalliens d'environnement, favorisant la diffusion d'expériences d'éducation, de ressources, de nouvelles, etc. touchant l'environnement. Établir, comme liens avec les entreprises avant de bonnes pratiques environnementales, des entités sans but lucratif et solidaires en matière d'environnement.
- 4.3.1. Tous les départements lasalliens de l'environnement doivent créer leur site web comprenant des liens avec des sites sur l'environnement entre régions, districts, centres scolaires et espaces environnementaux d'autres congrégations.
- 4.3.2. Introduire dans les pages web des centres scolaires lasalliens un espace réservé à l'éducation environnementale dans ces centres scolaires et comportant des liens avec les départements lasalliens de l'environnement.
- 4.3.3. Appuyer les centres scolaires qui n'ont pas accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) en leur fournissant des ordinateurs, des programmes informatiques, une formation des enseignants, etc.
- 4.3.4. Publier une revue numérique présentant des expériences d'actions écologiques lasalliennes.
- 4.3.5. Créer, entre centres scolaires, districts et régions, des forums virtuels sur l'éducation environnementale.
- 4.3.6. Dresser un répertoire de liens web avec des entreprises qui maintiennent en leur sein une gestion environnementale certifiée ISO ou EMAS et qui, grâce aux services qu'elles offrent, peuvent être intéressantes pour répondre aux besoins des centres scolaires.
- 4.3.7. Dresser un répertoire de liens web avec des entités sans but lucratif et des ONG lasalliennes solidaires ayant des projets et des actions d'éducation environnementale.
- 4.3.8. Promouvoir ces répertoires dans d'autres institutions religieuses, ONG, espaces officiels, entreprises et moyens de communication.
- 4.4. Au moyen de la participation des centres scolaires lasalliens et des communications entre eux, promouvoir la sensibilisation envi-
- 4.4.1. Appuyer la recherche dans toutes les branches de l'éducation environnementale.
- 4.4.2. Encourager les centres lasalliens d'études supérieures à promouvoir la recherche, le suivi et l'évaluation pour trouver de nouvelles pratiques pédagogiques pertinentes dans les centres scolaires lasalliens.
- 4.4.3. Promouvoir, dans d'autres centres d'enseignement informel du monde lasallien, les pratiques scolaires exemplaires élaborées dans les centres scolaires lasalliens.

ronnementale dans d'autres niveaux ou centres scolaires du monde lasallien (universités, centres d'accueil de mineurs, centres de spiritualité, centres d'enseignement informel, etc.).

- 4.4.4. Collaborer avec les écoles, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec des centres d'enseignement et des réseaux scolaires qui puissent servir de centres de compétence et d'innovation qui génèrent et propagent les connaissances et créent des ressources pour répondre aux besoins de l'éducation environnementale, ainsi que d'autres pédagogies du développement durable.
- 4.4.5. Informer et encourager tous les centres scolaires lasalliens, formels et informels, pour qu'ils visitent les installations d'éducation environnementale (musées, fermes-écoles, aires sportives, aires naturelles, etc.) qui existent dans les centres scolaires lasalliens.
- 4.4.6. Encourager les élèves et anciens élèves lasalliens qui étudient des sujets liés à l'environnement (éducation environnementale, gestion de l'environnement, technologies propres, génie agricole, etc.) à réaliser leurs pratiques et leurs projets de fin d'études dans des centres scolaires lasalliens.
- 4.4.7. Promouvoir la transmission aux entités et entreprises lasalliennes (fondations, maisons d'édition, maisons de retraite, etc.) d'information pour la sensibilisation environnementale.
- 4.4.8. Faire des recherches sur les méthodes de construction de cultures ancestrales (mochica, sicán, etc.) pour les introduire dans les nouveaux centres scolaires lasalliens.
- 4.5 Faire des demandes en matière d'environnement auprès des administrations et des gouvernements afin qu'ils stimulent chez les élèves l'éthique sociale chrétienne et la responsabilité des humains à l'égard de la dégradation de l'environnement.
- 4.5.1. Demander que les administrations protègent les aires naturelles voisines du centre scolaire.
- 4.5.2. Demander que les administrations et les gouvernements protègent et gèrent les aires naturelles et qu'ils évitent ainsi les conflits entre deux cultures liés à l'utilisation du territoire à cause de la lutte pour l'extraction de ressources naturelles, de l'exploitation des personnes, etc.
- 4.5.3. Favoriser les mouvements de protestation et d'engagement.
- 4.5.4. Favoriser la collaboration des centres scolaires avec des organismes politiques dans le domaine de l'éducation environnementale.
- 4.5.5. Faire comprendre aux gouvernements qu'une sensibilisation environnementale accrue signifie une réduction des lois sociales et des dépenses pour prévenir la dégradation de l'environnement ou y remédier.
- 4.5.6. Favoriser la collaboration entre les centres scolaires lasalliens et les mairies afin de mettre en marche des projets d'éducation environnementale et de sensibilisation à l'environnement.
- 4.5.7. Enseigner de façon à ce que les élèves ne fassent pas qu'acquérir des connaissances, mais qu'ils les appliquent à leur entourage pour observer les modifications de

leurs conditions de vie, comme acteurs de la transformation de la réalité sociale.

- 4.5.8. Demander que les actions des gouvernements ne nuisent pas aux conditions environnementales de l'humanité, en particulier aux droits des plus pauvres. Demander que tous les organismes gouvernementaux rendent compte de la gestion de l'environnement.
- 4.5.9. Exercer des pressions sur les personnages politiques pour qu'ils aident les victimes des zones affectées par des catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques ou non.
- 4.6. Faire participer la société civile aux œuvres éducatives de la mission lasallienne, à partir des centres scolaires.
- 4.6.1. Participer, comme rapporteurs ou assistants, à des congrès sur l'éducation environnementale dans les centres scolaires. C'est une occasion d'acquérir de nouvelles idées sur l'environnement et de les introduire dans les centres scolaires
- 4.6.2. Demander aux paroisses, aux centres scolaires, etc. de conserver une attitude respectueuse à l'égard de l'environnement.
- 4.6.3. Demander le respect de l'environnement de la part des organisations et des activités économiques voisines des centres scolaires.
- 4.6.4. Estimer les connaissances traditionnelles, indigènes et locales, et les intégrer dans les actions environnementales des centres scolaires.
- 4.6.5. Exécuter des actions et des projets environnementaux afin de sensibiliser toute la société civile de l'entourage des centres scolaires. Ces propositions devront être axées selon les personnes qu'elles visent et miser surtout sur la participation des jeunes pour les sensibiliser et réaliser les propositions.
- 4.6.6. Promouvoir activement l'égalité entre les sexes dans toutes les demandes sociales faites par les centres scolaires et dans les actions et projets qui sont axés sur la « citoyenneté civile ».
- 4.6.7. Introduire les apports d'autres religions et d'autres cultures dans les actions environnementales.
- 4.6.8. Promouvoir la recherche et l'exécution de projets environnementaux conjointement avec des centres scolaires d'autres religions, pour indiquer que la dégradation de la nature affecte tous les êtres de la planète et manifester la possibilité de cohabiter.
- 4.6.9. Inciter toutes les institutions catholiques à instaurer l'éducation environnementale ainsi que les bonnes pratiques environnementales parmi les religieux et les fidèles pour assurer la viabilité du processus d'évangélisation.
- 4.7. Renforcer les mécanismes et
- 4.7.1. Aborder la spiritualité et l'aide aux pays en développement en respectant l'écologie.

les modalités de
coopération inter-
nationale, régio-
nale et nationale
selon les projets
environnemen-
taux.

- 4.7.2. Stimuler une pastorale de l'environnement.
- 4.7.3. Établir des projets de coopération environnementale entre les centres scolaires et d'autres organismes du monde lasallien
- 4.7.4. Promouvoir la vente de déchets dont les recettes serviront à aider une œuvre le la mission lasallienne ayant de faibles revenus.
- 4.7.5. Créer des réseaux scolaires de coordination et d'appui en matière d'environnement.

Évaluations et mesures

Il ne peut y avoir un plan rigoureux sans un système d'évaluation. C'est pourquoi nous tenterons de mentionner, dans cette section, les directives de base à respecter dans le processus d'évaluation. Pour cela, l'évaluation que nous proposons ci-dessous repose sur le modèle de recherche et d'action, vu que l'évaluation se fait depuis la recherche de résultats, par le truchement des personnes concernées, après l'exécution des actions proposées, et avec la participation des membres de la société qui est visée par ces actions.

La fiabilité et la validité des instruments de mesure ou indicateurs de l'évaluation individuelle sont importantes vu qu'elles permettront de prendre en compte le type de renseignements qu'on désire compiler. Pour cela, les personnes chargées de présenter les actions prévues dans le plan devront établir, pour chaque action, une fiche technique comprenant les données qui suivent.

Illustration 2. Exemple de fiche technique pour consigner les données sur chaque action.

	AIRE D'INTERVENTION
Nº	
	JALON STRATÉGIQUE
No	
	ACTION
No	
OBJECTIF/S	
DESCRIPTION	
TENDANCE SOUHAITÉÉ	
DATE DU DÉBUT	DATE DE LA FIN
INTERVENANTS	
DESTINATAIRES	
COÛT APPROXIMATIF	
SOURCES DE FINANCEMENT	
ACTIONS AUXQUE	LLES ELLE EST RELIÉE

À partir de cette fiche, on détermine une série d'indicateurs qui serviront à mesurer le degré d'efficacité et de réalisation des activités prévues dans le cadre de l'action proposée. Cette fiche comprend des données qui peuvent être évaluées de manière quantitative et d'autres qui devront l'être de manière qualitative.

Les indicateurs quantitatifs de chaque action devront être mesurables (situation, données économiques, nombre de participants, tendances observées, etc.). Il n'en va pas de même des données qualitatives parce qu'elles reposeront sur des sources orales (observation, entrevues ouvertes et en profondeur, discussions en groupes, etc.) qui permettront d'élargir et d'approfondir certains aspects de la réalité socioculturelle qui, en raison de leur nature, échappent aux évaluations quantitatives.

Le processus d'évaluation contenu dans le plan devra comporter une évaluation de suivi semestriel de la planification. Pour cela, une fois réalisée l'évaluation individuelle des actions par les responsables des centres scolaires, on fera une évaluation d'ensemble à différents niveaux, c'est-à-dire que chaque département du centre scolaire évaluera, de façon individuelle, les actions d'é-

ducation environnementale qu'il aura réalisées et qu'il remettra un rapport d'évaluation à l'organisme compétent du centre scolaire. Cet organisme évaluera, dans son ensemble, tous les résultats des actions d'éducation environnementale réalisées dans le centre scolaire. Ainsi, tous les centres scolaires enverront les résultats des évaluations à l'organisme environnemental de leur réseau scolaire. S'il existe plusieurs de ces réseaux dans le district, ils enverront leurs rapports à l'organisme environnemental du district. Lorsque le district aura effectué l'évaluation de suivi des résultats découlant du plan, il enverra les résultats à la région dont il fait partie. Ainsi, toutes les évaluations des districts de la région ayant été réunies, l'ensemble des résultats sera envoyé directement au département international lasallien de l'environnement.

Ces évaluations suivent un processus ascendant passant par les organismes environnementaux du monde lasallien. Ainsi, l'ensemble des micro-évaluations des actions nous offrira la macro-évaluation du plan d'éducation environnementale proposé. Grâce à cette stratégie, nous croyons pouvoir connaître l'efficacité et l'efficience produites dans le monde lasallien. Il convient d'ajouter que cette macro-évaluation devra prendre en compte les répercussions sociales, par le biais de la visibilité, de l'appréciation, des demandes et des propositions proactives émanant d'autres institutions religieuses, d'ONG, d'organisations internationales, de gouvernements, etc.

Enfin, il convient de mentionner que ces directives en matière d'évaluations et de mesures débordent l'objet de la thèse. En conséquence, on devra à l'avenir les détailler davantage pour tous les intervenants dans les actions, par exemple les élèves, les enseignants et les parents. De plus, à cause de la grande portée et de la dispersion du monde lasallien, nous recommandons de créer, dans la mesure du possible, des instruments de mesure utilisant des programmes informatiques, qui facilitent l'utilisation de formats communs et l'accessibilité aux instruments d'évaluation.

Conclusions

• Une première évaluation globale indique que l'éducation environnementale a progressé. Alors qu'elle était simplement reliée aux connaissances des sciences naturelles, elle est maintenant implantée dans l'éthique du développement humain. Dans la réalité, il est nécessaire d'insérer cette pédagogie dans l'éducation touchant les processus économiques et sociaux du développement durable, vu que notre modèle actuel de développement ne résout pas les grands problèmes sociaux tels que la pauvreté, l'inégalité, les injustices et les guerres.

Pour cela, il faut, guidés par les indications de sommets et de congrès au service du développement durable, introduire des stratégies d'éducation environnementale dans les réseaux sociaux (organisations, institutions, réseaux scolaires, gouvernements, administrations, etc.). Apparaît aujourd'hui clairement le rôle de l'ONU et de l'UNESCO pour promouvoir dans ces réseaux le soin et la protection de l'environnement, avec d'autres pédagogies (pédagogie du salut, pédagogie de l'environnement, pédagogie des valeurs, pédagogie interculturelle, pédagogie de la paix, etc.) à partir de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005 2014).

Promouvoir la sensibilisation environnementale dans le développement durable et égalitaire est nécessaire pour la survivance de l'espèce humaine maintenant et toujours. Cela a été dit explicitement au 5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement (2009), tenu au Canada, où est ressortie clairement l'importance de la pédagogie environnementale pour le développement des individus et de la société dans son ensemble. De plus, l'ensemble de l'humanité, dans sa diversité culturelle, doit assumer le concept de l'environnement et la responsabilité d'en prendre soin, et même aller plus loin, selon les propositions contenues dans la Déclaration de Bonn (2009), où l'on incite les réseaux sociaux à créer des mécanismes institutionnels qui permettent de garantir que l'éducation au développement durable se poursuivra au-delà de la décennie.

• Quant aux données tirées de l'enquête, on peut dire que le

monde lasallien, comme organisme d'éducation et d'évangélisation, peut et doit supposer un véritable élan pour la conscientisation et la démonstration d'un respect actif du milieu naturel, vu que, comme réseau social international...

- il englobe près d'un million d'élèves ;
- il compte plus de 70 000 enseignants ;
- il maintient de multiples infrastructures d'enseignement formel dans plus de 80 pays du monde;
- il développe la conscience et la sensibilité envers les urgences éducatives et les pédagogies des valeurs sociales et égalitaires;
- il se compose d'une solide organisation institutionnelle (réseau scolaire, districts et régions, entre autres choses);
- il compte sur un appui considérable des associations de parents et d'anciens élèves.

Même si nous avons observé des initiatives environnementales pendant l'enquête, tant à l'échelle des régions que des districts, nous avons conclu que l'aspect environnemental n'est pas enraciné dans l'ensemble du monde lasallien. Qu'on songe, par exemple, aux orientations fondamentales et aux secteurs prioritaires de l'Assemblée internationale de 2006, sous le thème « Associés pour la mission éducative lasallienne », où l'on ne trouve aucune considération explicite relative au travail en éducation environnementale.

Cela a pour effet de laisser l'éducation environnementale à la merci de la conscientisation des intervenants. Ceci se produit, par exemple, dans le secteur de Valencia-Parma du district de l'ARLEP, où l'éducation environnementale se réduit à la conscientisation et à la réalisation d'activités concrètes qui se déroulent dans ses centres scolaires, ou dans le cas de la Région lasallienne d'Amérique latine, où ressort la tradition environnementale du District du Venezuela, avec la Fundación La Salle de Ciencias Naturales, où les indications environnementales de cette région ont amené le District du Pérou à assumer en urgence l'éducation environnementale pour le développement durable (éducation environnementale qui se retrouve dans tout le curriculum lasallien et Isla de la Creatividad – île de la créativité).

De même, nous avons remarqué à quel point, dans certains centres scolaires lasalliens, existent des problèmes pour promouvoir les autres pédagogies nécessaires pour le développement durable, tels que les pédagogies d'égalité des sexes et de l'interculturalité. Cela aussi rend l'application d'une éducation environnementale plus difficile dans les centres scolaires du monde lasallien.

Ces occasions et contradictions relatives à l'introduction de l'éducation environnementale dans le monde lasallien ont fait réfléchir pendant cette enquête les différentes personnes de la famille lasallienne qui ont participé à cette analyse pour, finalement, exposer la nécessité d'établir des lignes de conduite communes en faveur de l'éducation environnementale pour le développement durable dans le monde lasallien.

• C'est à partir de cette vision que nous avons désiré, dans la présente étude, dépasser la simple analyse bibliographique sur la réalité de l'éducation environnementale dans le monde lasallien pour offrir, de façon coordonnée et internationale, un plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien, comme réponse aux défis éducatifs que lancent les organismes internationaux comme l'ONU et la Commission pour la justice, la paix et l'intégrité de la création.

Évidemment, avant d'élaborer et de proposer les lignes d'action communes que le monde lasallien devra suivre pour introduire l'éducation environnementale dans ses réseaux scolaires formels, et qui puissent être transposés dans d'autres contextes scolaires, il a fallu étudier les actions et les plans environnementaux exécutés dans d'autres institutions religieuses.

Nous n'avons évidemment pas trouvé de plans d'éducation environnementale dans le cadre international des réseaux scolaires d'autres organismes catholiques, même si nous avons trouvé trois plans environnementaux axés principalement sur la gestion de l'environnement : *ECO-CONNECT* (Sœurs de Sainte-Marthe d'Antigonish, Canada), *Sustainable Development: A Plan of Action* (Société de Jésus de la Province d'Orégon, États-Unis); et *ECO-CONGREGATION* (instrument d'éducation environnementale pour les Églises du Royaume-Uni et de l'Irlande).

Ainsi, le plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien devient une référence pour les autres institutions religieuses. Avec lui, nous avons l'intention de promouvoir l'intériorisation de l'environnement, d'être des modèles culturels de développement et de promouvoir la participation civique des œuvres scolaires à la société. Ce plan d'éducation environnementale comporte 4 objectifs particuliers, 19 jalons stratégiques et 45 actions concrètes, qui ont été proposées (VOIR TABLEAUX), conformément au charisme du monde lasallien lui-même, et offre ainsi aux élèves et aux autres intervenants (Frères, Sœurs, associés, enseignants, membres du personnel non enseignant et autres) les preuves suffisantes de la valeur de l'environnement dans la paix et la justice dans le monde.

Si le plan d'éducation environnementale proposé est promu dans le monde lasallien, il faudra établir un bon plan d'évaluation et déterminer la portée des actions proposées. En outre, nous suggérons à tous les réseaux scolaires désireux d'introduire ce plan d'éducation environnementale de transmettre à leurs centres scolaires le questionnaire proposé pour l'enquête auprès des centres scolaires qui ont été analysés dans le cadre de cette thèse de doctorat (annexe 1). Les résultats du questionnaire offrent assez d'information pour rendre prioritaires des objectifs particuliers, des jalons et des actions dans les centres scolaires.

Nous concluons donc que ce plan d'éducation environnementale s'inscrit dans la perception de la nouvelle éthique socioculturelle et qu'il ne pourra être réalisé que si le monde lasallien fait de l'environnement un thème d'éducation, pour ainsi prendre conscience de ses responsabilités personnelles, institutionnelles et sociales. En outre, ce plan appuiera les centres scolaires qui ont de la difficulté à consolider d'autres pédagogies pour le développement durable (pédagogie de la santé, pédagogie des valeurs, pédagogie interculturelle, pédagogie de la paix, etc.) et les aidera à poursuivre le travail de l'UNESCO après la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Annexe I

Questionnaire^{6,7}: étude sur l'éducation environnementale en faveur du développement durable dans les centres scolaires lasalliens.

ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE

- 1. Le centre scolaire adapte-t-il les valeurs du caractère propre des centres lasalliens à la perspective environnementale?
- 2. Indiquez si les organes complémentaires suivants existent dans le centre scolaire : I) département de l'environnement ; II) club de sciences ou d'écologie ; III) commission de l'environnement ; IV) organe de gestion environnementale ; V) autres organes.
- 3. Le centre scolaire a-t-il implanté un système de gestion de l'environnement ?
- 4. Dans l'affirmative, indiquez qui collabore avec le centre : I) organes administratifs (gouvernement, municipalité, etc.) ; II) entreprises ou organisations (ONG, fondations, etc.) ; III) familles des élèves.
- 5. Dans le centre scolaire, prend-on en compte les perspectives de durabilité des ressources (satisfaire les besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs) lorsqu'on accorde des contrats pour des services et des actions (nettoyage, cafétéria, activités extrascolaires, services d'autobus, etc.) ?

⁶ Une fois le questionnaire rempli, déterminez quelles parties présentent le plus de lacunes dans votre centre scolaire afin de pouvoir accorder la priorité aux programmes et actions contenus dans le plan proposé. Cela favorisera la ligne de l'éducation environnementale dans votre contexte scolaire et la cohérence avec le charisme du monde lasallien.

⁷ Si vous désirez voir le format original du questionnaire envoyé aux centres scolaires, vous pouvez consulter la version électronique de la thèse de doctorat sur le site https://www.educacion.gob.es/teseo/imprimirFicheroTesis.do?fichero=17923).

PARTICIPATION ET COMUNICATIONS

- 1. Le centre scolaire a-t-il une page web ?
- 2. La page web du centre scolaire laisse-t-elle un espace pour l'éducation environnementale ?
- 3. Précisez la participation du centre scolaire à des programmes destinés à renforcer l'éducation environnementale menés conjointement avec d'autres centres scolaires ou organismes : I) centres scolaires lasalliens ; II) centres scolaires extérieurs au réseau lasallien ; III) ONG reliée au réseau lasallien : IV) ONG sans lien avec le réseau lasallien ; V) mairies / municipalités; VI) réseaux de travail nationaux, provinciaux, communautaires, etc. ; VII) réseaux de travail internationaux lasalliens ; VIII) réseaux de travail internationaux sans lien avec le réseau lasallien ; IX) autres centres ou organismes.
- 4. Le centre scolaire a participé à l'un des titres suivants : I) assistant à des foires d'éducation environnementale ; II) assistant à des conférences d'éducation environnementale ; III) rapporteur de congrès sur l'éducation environnementale dans le contexte scolaire ; IV) représentant lasallien pour la prise de décisions, la création de programmes ou l'établissement de plans d'autres organisations pour l'éducation environnementale ; V) organisateur de moyens de protestation contre la violation du droit humain à jouir d'un environnement sain ; VI) participant à des manifestations sociales contre la violation du droit humain à jouir d'un environnement sain ; VII) à d'autres titres.

ÉNERGIE ET EAU

- 1. Le centre scolaire a-t-il des infrastructures pour économiser l'énergie (panneaux solaires, ampoules électriques, capteurs de lumière, etc.) ?
- 2. Le centre scolaire a-t-il des infrastructures pour économiser l'eau (boutons de robinet, recueil de l'eau de pluie pour l'arrosage, chasses d'eau à deux débits dans les toilettes, etc.) ?
- 3. Y a-t-il des mesures ou des programmes d'éducation environnementale où l'on présente comme moyens éducatifs les infrastructures d'économie d'énergie et d'eau mentionnées dans les questions précédentes ?

4. À part le centre scolaire, qui collabore davantage à ces mesures ou programmes d'éducation environnementale ? I) Organes administratifs (gouvernement, mairie, etc.) ? II) Entreprises ou organisations (ONG, fondations, etc.) ? III) Familles des élèves ?

DÉCHETS

- 1. Le centre scolaire a-t-il un système de gestion des déchets ?
- 2. S'il existe des installations de gestion des déchets dans le centre scolaire, spécifiez lesquels servent pour les déchets solides urbains, le verre, le papier, le plastique, les piles électriques, les meubles et équipements : I) poste de transfert ; II) décharge restes verts ; III) installation de compostage ; IV) atelier de recyclage ; V) poste de collecte sélective ; VI) autres installations.
- 3. Existe-t-il un système de gestion des déchets dans le centre scolaire ? Quels sont les déchets qui y sont recueillis de manière sélective (papier et carton, verre, fraction organique des déchets, emballages légers, piles usagées, meubles et équipements domestiques, médicaments hors d'usage, huiles usées, textiles, restes de travaux mineurs, résidus de culture et d'élevage) I) dans les installations du centre scolaire ? II) dans les aires vertes ? III) dans les zones de loisirs du centre scolaire ?
- 4. Existe-t-il des programmes ou des actions pour favoriser le recyclage ?
- 5. Qui participe aux actions ou programmes pour favoriser l'éducation environnementale des élèves par le recyclage, aussi bien en dehors du centre scolaire que dans le centre scolaire ? I) Organes administratifs (gouvernement, mairie, etc.) ? II) Entreprises ou organisations (ONG, fondations, etc.) ? III) Familles des élèves ?
- 6. Existe-t-il des actions ou des programmes d'éducation environnementale visant à réduire la production de déchets ?
- 7. Qui participe à ces actions ou programmes d'éducation environnementale pour diminuer la production de déchets ? I) Organes administratifs (gouvernement, mairie, etc.) ? II) Entreprises ou organisations (ONG, fondations, etc.) ? III) Familles des élèves ?

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- 1. Existe-t-il des aires vertes ou paysagères dans le centre scolaire ?
- 2. Dans l'affirmative, indiquez quel pourcentage les aires suivantes occupent par rapport à la superficie totale du centre scolaire : I) jardins ; II) parcs, collines / versants ; III) aires fauniques ; IV) lagunes ; V) champs agricoles ; VI) autres aires.
- 3. Existe-t-il dans le centre scolaire des aires paysagères présentant un problème particulier à cause de la détérioration, de l'érosion, de la marginalisation, etc. ?
- 4. Existe-t-il des actions ou des programmes pour la régénération, la création et la conservation du paysage naturel du centre scolaire ?
- 5. Qui participe à ces actions ou programmes pour protéger le paysage du centre scolaire ? I) Organes administratifs (gouvernement, mairie, etc.) ? II) Entreprises ou organismes (ONG, fondations, etc.) ? III) Familles des élèves ?

MOBILITÉ

1. Quels moyens de transport autres que les voitures particulières existe-t-il près du centre scolaire : train, autobus urbains, autobus scolaires, voies réservées aux bicyclettes, métro, etc. ?

Évaluez leur accessibilité : I) bonne ; II) moyenne ; III) médiocre.

- 2. Existe-t-il des espaces pour stationner les bicyclettes dans le centre scolaire ?
- 3. A-t-on réalisé, dans le centre scolaire, des actions ou des programmes propres à faciliter l'usage de moyens de transport autres que les voitures particulières ? I) Oui, pour les usagers du centre. II) Oui, pour les élèves du centre. III) Oui, pour tous les usagers du centre (élèves, enseignants, personnel non enseignant, etc.). IV) Oui, pour d'autres usagers.

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

4. Quelles sont les sources de pollution atmosphérique qui existent au centre scolaire : I) émissions d'origine domestique (chauffage, fumées de cuisine, etc.) ; II) émissions provenant des véhicules (circulation) ; III) émissions d'origine agraire (feux, com-

- postage, etc.); IV) activités d'entretien; V) autres sources?
- 5. Y a-t-il des actions ou des programmes gouvernementaux pour diminuer la pollution atmosphérique émise par le centre scolaire ?
- 6. Outre le centre scolaire, qui collabore à la réduction de la pollution atmosphérique du centre scolaire ? I) Organes administratifs (gouvernement, mairie, etc.) ? II) Entreprises ou organismes (ONG, fondations, etc.) ? III) Familles des élèves ?

COHABITATION

- 1. Dans le centre scolaire, le niveau de conflits entre les élèves est-il faible ou élevé ? ... (1 = très faible; 5 = très élevé)
- 2. A-t-on introduit des actions ou des programmes d'éducation environnementale offrant un enseignement de valeurs et d'attitudes facilitant la résolution de conflits ?
- 3. Les actions environnementales ou programmes environnementaux élaborés dans le centre scolaire respectent-ils l'égalité entre les sexes ?
- 4. Respecte-t-on les différences culturelles dans le centre scolaire ? ... (1 = très peu; 5 = au maximum)
- 5. Pour répondre aux inquiétudes de l'entourage du centre scolaire et aux besoins du monde par rapport à la vision humaine, sociale, culturelle et religieuse, utilise-t-on les différences culturelles au centre scolaire dans les actions ou les programmes d'éducation environnementale ?

INTÉRIORISATION DU SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT

- 1. Le centre scolaire réalise-t-il des activités touchant l'environnement ? I) Oui, au moyen de la journée de l'environnement. II) Oui, au moyen de la semaine de l'environnement. III) Oui, au moyen du mois de l'environnement. IV) Oui, au moyen du cours consacré à l'environnement. V) Non, le centre scolaire n'envisage aucune célébration à ce sujet. VI) Autres réponses.
- 2. Dans le centre scolaire, on rend hommage à la création par le truchement des activités de réflexion de la matinée, de l'agenda scolaire, de groupes de communion, de catéchèse ou de confirmation, par des expositions, des causeries à des groupes d'éducation de la foi, etc.

3. Existe-t-il dans le centre scolaire, dans les paroisses voisines ou dans le monde lasallien des lignes communes touchant l'hommage à la création ?

PERCEPTION INTERNE DU PROCESSUS

- 1. Le centre scolaire est-il actuellement un modèle en matière d'environnement durable ? ... (1 = très peu; 5 = au maximum).
- 2. Serait-il opportun de pouvoir continuer à intensifier l'éducation environnementale dans le centre scolaire ?
- 3. Quand on détermine les programmes ou activités d'éducation environnementale dans le centre scolaire, se fonde-t-on sur des sources d'information ?
- 4. Le centre scolaire devrait-il recourir davantage, dans ses actions ou ses programmes d'éducation environnementale, à la collaboration d'autres secteurs (parents, personnel enseignant et non enseignant, mairie, ONG, fondations, etc.) ?

Index

Présentation	3
Introduction	5
Plan d'éducation environnementale	7
Plans environnementaux dans les institutions religieuses	
Plan d'éducation environnementale pour le monde lasallien	
Annexe I	43

Cahiers MEL

- 41. Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance
- 42. Cultures et Justice : Une perspective de Mission pour la Vie Consacrée
- 43. Confiés à mes soins : La joie d'éclairer les esprits et de toucher les cœurs
- 44. La Mission Lasallienne en Amérique Latine et aux Caraïbes : Un défi plein d'espérance
- 45. PERLA Projet Éducatif Régional Lasallien Latino-Américain



TASSA RISCOSSA - TAXE PERÇUE ROMA - ITALIA

Supplemento al n. 1 del 2012 di Rivista lasalliana

Trimestrale di cultura e formazione pedagogica della Associazione Culturale Lasalliana Direzione e redazione: 00149 Roma – Via dell'Imbrecciata, 181 http://www.lasalliana.com – E-mail: gabriele.pomatto@gmail.com